

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2026

Convocation du 3 avril 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes Marylène BRARE, Karine DUFRENE, Françoise MOLLIENS, Martine TRIQUET, Nathalie SEMEDO DA VEIGA, Gaelle SELING, Sophie SCHMIDT, Agnès LENNE LEWICKI, Olga MILHEIRO, Alexandra GEORGES et MM. Patrick BUDIN, Thibault DE BLANGIE, Antoine DONTGEZ, François BOUBERT, Alain DEREUMAUX, Philippe CATEL, Tristan DAGONET, Jean COLLONVILLE, Danyl LEPRETRE, Alain ROBERT, Maxime GOMBART

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES :

- Mme Nathalie COPPENS donnant pouvoir à M. Maxime GOMBART
- Mme Kathy HARDOUIN donnant pouvoir à M. Patrick BUDIN

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Mme Marylène BRARE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Martine TRIQUET

Membres en exercice : 23

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 23

Avant la séance du Conseil municipal, Messieurs Del Rio, Dantas, Alves et Pinson, représentants des sociétés « B&G construction » et « gp Architectes » présentent le projet de construction d'une résidence rue du Commandant Jan.

Madame Marylene BRARE, Maire, déclare la séance ouverte à vingt heures et trente minutes.

Le conseil municipal procède, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein de l'assemblée ; ayant obtenu l'unanimité des suffrages, Madame Martine Triquet a été élue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptée.

Madame Martine Triquet procède à l'appel des conseillers.

Le quorum étant constaté, le conseil municipal peut délibérer utilement.

Madame le Maire annonce deux modifications de l'ordre du jour du conseil :

- le point 5 est reporté ;
- le point 13 est annulé.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Procès-verbaux des conseils municipaux des 9 février et 20 mars 2026
 2. Communications du Maire
 3. Décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation
 4. Délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire
 5. Actualisation du règlement du Conseil municipal
 6. Indemnités de fonction des élus
 7. Majoration d'indemnités de fonction des élus
 8. Droit à la formation des élus
 9. Désignation des délégués du Conseil municipal à TE80
 10. Désignation des délégués du Conseil municipal au syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) des Alençons
 11. Election des délégués du Conseil municipal au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
 12. Désignation du délégué du Conseil municipal au Comité National d'Action Sociale (CNAS)
 13. Désignation du délégué du Conseil municipal à la mission locale
 14. Désignation d'un correspondant à la défense
 15. Election des membres de la commission d'appel d'offre
 16. Désignation des membres de la commission finances
 17. Désignation des membres de la commission enfance, éducation
 18. Désignation des membres de la commission vie culturelle et associative
 19. Désignation des membres de la commission vie démocratique et communication
 20. Désignation des membres de la commission PLU
 21. Demande de subvention exceptionnelle de l'harmonie municipale de Boves
- Questions diverses

1 – Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux des 9 février et 20 mars 2026

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 février et celui du conseil municipal du 20 mars 2026.

Monsieur Alain ROBERT précise qu'il a déposé un recours au Préfet par lettre recommandée du 23 mars 2026 portant sur la délibération relative au versement d'un fonds de concours à Amiens métropole pour le projet de bibliothèque, au regard du montant de ce fonds de concours alors que le budget primitif n'avait pas été voté.

Madame le Maire propose d'approuver :

- le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 février 2026.

Adopté à la majorité (1 contre : M. Maxime GOMBART)

Ne prennent pas part au vote : 0

Pour : 22

Contre : 1

Abstention : 0

- le procès-verbal de la séance conseil municipal du 20 mars 2026

Adopté à l'unanimité.

2 - Communications du Maire

Madame le Maire :

- rappelle l'existence de casiers au 1^{er} étage de la mairie pour le courrier des élus ;
- précise les noms et fonctions des 4 conseillers-délégués :
 - Kathy Hardouin : Finances,
 - Agnès Lenne Lewicki : Vie démocratique, Citoyenneté, Communication ;
 - Danyl Leprêtre : vie associative et culturelle ;
 - Nathalie Semedo : Solidarités, liens intergénérationnels
- Fait un retour sur les élections d'Amiens métropole du 7 avril : M. Fauvet a été élu président d'Amiens métropole et Marylene Brare, 13^e vice-présidente ;
- Rappelle que Boves est la 5^{ème} ville de l'agglomération ;
- Explique que Amiens métropole a mis en place un dispositif d'aide pour soutenir les très petites entreprises (-10 CDD) en les accompagnant dans leur projet d'investissement matériel lors du conseil métro du 12 /02 ;
A ce titre, Mme Solange Alexandre, gérante du salon de coiffure « LM Hair » a obtenu une subvention de 2596,00 euros soit 20% de son investissement (12 984,00 euros HT) ;
- Annonce la déviation de l'A29 pour des travaux d'entretien (portique) sens Neufchâtel St Quentin ; déviation via le cœur de la commune ;
- Explique que l'association des conciliateurs de justice de la cour d'appel d'Amiens lance un appel au recrutement de conciliateur afin de pourvoir au remplacement des fins de mandat. Le recours à la conciliation porte sur des litiges (- 5000) pour des bornages, voisinage, servitude avant une procédure en justice pour des accords amiable ;
- Relais la communication de la police à l'attention des habitants dans le souci d'assurer la sécurité et la qualité de vie de tous au sein de la commune : il est rappelé l'importance des règles de vie collective en matière de circulation automobile, de stationnement, les incivilités, les déjections canines... Le respect des règles garantit un cadre de vie agréable et sécurisé, il y aura de la pédagogie en premier lieu mais le non-respect sera ensuite sanctionné ;
- Rappelle le projet situé 56 rue Victor Hugo pour lequel M. Cahon du cabinet « MPI développement », assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO), réalise une étude ;
- Rappelle le projet avec le promoteur « Althéame Constructions » chemin des voiries pour lequel les études des réseaux, l'assainissement ainsi que les fouilles approfondies sont en cours (jusque fin mai) ;
- Précise que pour Secode, une rencontre est prévue avec le M. le sous-préfet, le sénateur Rémy Cardon et la commune de Sains-en-Amiénois ; M. De Blangie collecte les signalements.

M. Robert :

- précise qu'il tient à disposition également des signalements ;
- se propose, pour la déviation de l'A29, de diffuser des tracts d'information aux habitants concernés ;

Il est ainsi convenu de faire éditer un tract par le service communication et d'informer la police municipale.

Madame le Maire annonce plusieurs évènements :

- Une chasse à l'œuf pour les enfants jusqu'à 11 ans : le 11 avril à 16 h : rdv au point de rencontre rue du marais ;
- Un « café rencontre » avec l'équipe municipale le 26 avril au marché ;
- Le 30 avril : vous êtes invités à une rencontre prévue entre l'équipe municipale et l'ensemble du personnel communal pour faire connaissance, échanger autour d'un moment convivial, RDV salle d'honneur à partir de 18h ;
- Les visites du parcours archéologique reprennent dès le 25 avril, puis le 6 juin, le 13 juin de 8h30 à 12h : rendez-vous devant la mairie ; s'inscrire auprès de Mme Pioli ;
- Rémi Cardon, sénateur, propose une visite du Sénat le mercredi 10 juin et d'assister aux questions au gouvernement à 15h ;
- Le 9 mai 10h : visite des bâtiments communaux pour l'ensemble du Conseil municipal ;
- Le 27 avril : prochaine réunion du Conseil municipal.

3 - Décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation

Madame le Maire présente au conseil les décisions prises depuis le conseil municipal du 9 février 2026.

N°	DATE	DÉSIGNATION	N° NOMENCLATURE
26-004	19/02/2026	Attribution d'une concession cimetière N. DAME, T 22 N° 8 - 30ans - 150 euros	6-1-3 cimetière
26-005	08/04/2026	Attribution d'une concession cimetière N. DAME, T 13 N° 14 - 30ans - 150 euros	6-1-3 cimetière

4 - Délégation de pouvoirs du Conseil municipal au maire.

Madame le Maire procède à la lecture des 27 délégations retranscrites dans la note de synthèse et demande s'il y a des questions.

En l'absence de question, Madame le maire soumet au vote le sujet à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve la délégation des matières citées à Madame le Maire ;
- autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ces matières ;
- dit que Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

5 - Actualisation du règlement du Conseil municipal

Ce point est reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

6 - Indemnités de fonction des élus

Madame le Maire passe la parole à Monsieur Patrick BUDIN, 1^{er} adjoint.

Monsieur Patrick BUDIN présente le tableau récapitulatif des indemnités des élus, rappelle l'enveloppe globale d'un montant de 7562,52 euros qui représente un maximum, explique que le montant des indemnités se calcule sur la base de l'indice brute 1027 et annonce les taux retenus pour chacune des catégories d'élus.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur Alain ROBERT fait remarquer un écart de 40 centimes d'euros dans le tableau. La somme de 1129,56 euros est indiquée dans le tableau de la note de synthèse alors que le bon montant est 1129,16 euros.

Madame le maire soumet au vote le sujet à délibérer.

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DE FONCTION PAR CATEGORIE D'ELUS

	%	Montant unitaire	Total par catégorie
Maire	45,00%	1 849,73	1 849,73
1er adjoint	27,47%	1 129,16	1 129,16
5 adjoints	17,50%	719,34	3 596,71
4 conseillers délégués	6,00%	246,63	986,52
			7 562,12
Indice brut 1027	4 110,52		
Enveloppe globale	7 562,52		

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- fixe le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 45 % de l'indice brut 1027 ;
- fixe le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de 1^{er} adjoint au Maire à 27,47% de l'indice brut 1027 ;
- fixe le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des 5 autres adjoints au maire à 17,5% de l'indice brut 1027 ;
- fixe le montant des indemnités de fonction aux conseillers municipaux délégués au

- montant mensuel correspondant à 6 % de l'indice brut 1027 ;
- autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;
- dit que Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

7 – Majoration d'indemnités de fonction des élus

Madame le Maire passe la parole à Monsieur Patrick BUDIN, 1^{er} adjoint.

Monsieur Patrick BUDIN expose le sujet à délibérer présenté dans la note de synthèse.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

En l'absence de question, Madame le Maire soumet au vote le sujet à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve la majoration d'indemnités de fonction du maire et des 6 adjoints au taux relatif aux anciens chefs-lieux de canton, soit 15 % ;
- autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;
- dit que Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

8 - Droit à la formation des élus

Madame le Maire expose le sujet à délibérer présenté dans la note de synthèse et demande s'il y a des questions.

En l'absence de question, Madame le Maire soumet au vote le sujet à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- détermine l'orientation des contenus de formation sur le rôle et la fonction de l' élu municipal ;
- ouvre des crédits spécifiques à hauteur de 1200 euros, et les impute sur le budget 2026 ;
- autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;
- dit que Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

9 – Désignation des délégués du Conseil municipal Territoire d'Energie Somme

Mmes Agnès LENNE LEWICKI et Alexandra GEORGES, liées à Territoire d'Energie Somme, se sont retirées.

Madame le Maire passe la parole à Monsieur Patrick BUDIN, 1^{er} adjoint.

Monsieur Patrick BUDIN expose le sujet à délibérer, la désignation des délégués du Conseil municipal Territoire d'Energie Somme, présenté dans la note de synthèse.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

En l'absence de question, Madame le maire soumet au vote le sujet à délibérer.

Considérant le principe du vote à main levée retenu par le Conseil municipal.

Les candidats délégués sont :

- M. Philippe CATEL
- M. François BOUBERT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- désigne comme délégués titulaires auprès de Territoire d'Energie Somme (TE80) :
 - M. Philippe CATEL
 - M. François BOUBERT
- autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;
- dit que Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Mmes LENNE LEWICKI et Alexandra GEORGES reprennent leurs places au sein de la salle du conseil.

10 – Désignation des délégués du Conseil municipal au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) des Alençons

Madame le Maire expose le sujet à délibérer, la désignation des délégués du Conseil municipal au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) des Alençons présenté dans la note de synthèse et demande s'il y a des questions.

En l'absence de question, Madame le Maire soumet au vote le sujet à délibérer.

Considérant le principe du vote à main levée retenu par le Conseil municipal.

Les candidats délégués sont :

- Mme Gaëlle SELING
- Mme Agnès LENNE LEWICKI
- M. Jean COLLONVILLE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- désigne comme délégués titulaires auprès du Syndicat des Alençons (SIVU) :
 - Mme Gaëlle SELING
 - Mme Agnès LENNE LEWICKI
 - M. Jean COLLONVILLE
- autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;
- dit que Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

11 – Election des délégués du Conseil municipal au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Madame le Maire expose le sujet à délibérer, l'élection des délégués du Conseil municipal au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) présenté dans la note de synthèse et demande s'il y a des questions.

En l'absence de question, Madame le Maire soumet au vote le sujet à délibérer.

Considérant le principe du vote à main levée retenu par le Conseil municipal.

Les candidats délégués au CCAS sont :

- Mme Françoise MOLLIENS
- Mme Nathalie SEMEDO DA VEIGA
- M. Tristan DAGONET
- Mme Alexandra GEORGES

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de fixer à 4 le nombre de membres élus par le conseil municipal qui siégeront au conseil d'administration du CCAS présidé par le maire ;
- approuve la liste des administrateurs représentant la commune au sein du conseil d'administration du CCAS telle que définit à l'issue de l'élection :
 - Mme Françoise MOLLIENS
 - Mme Nathalie SEMEDO DA VEIGA
 - M. Tristan DAGONET
 - Mme Alexandra GEORGES
- autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.
- dit que Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

12 – Désignation du délégué du Conseil municipal au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Madame le Maire expose le sujet à délibérer, la désignation du délégué du Conseil municipal au Comité National d'Action Sociale (CNAS) présenté dans la note de synthèse et demande s'il y a des questions.

En l'absence de question, Madame le Maire soumet au vote le sujet à délibérer.

Considérant le principe du vote à main levée retenu par le Conseil municipal.

La candidate déléguée est :

- Mme Françoise MOLLIENS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- désigne comme déléguée locale au Comité National d'Action Sociale (CNAS) :
 - Mme Françoise MOLLIENS
- autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;
- dit que Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

13 – Désignation du délégué du Conseil municipal à la Mission Locale.

Ce point est supprimé.

14 – Désignation du correspondant défense.

Madame le Maire expose le sujet à délibérer, la désignation du correspondant défense présenté dans la note de synthèse et demande s'il y a des questions.

En l'absence de question, Madame le Maire soumet au vote le sujet à délibérer.

Considérant le principe du vote à main levée retenu par le Conseil municipal pour cette élection ;

Le candidat correspondant défense est :

- M. Maxime GOMBART

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- désigne comme correspondant défense :
 - M. Maxime GOMBART
- autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;
- dit que Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

15 – Election des membres de la commission d'appel d'offre

Madame le Maire passe la parole à Monsieur Patrick BUDIN, 1^{er} adjoint.

Monsieur Patrick BUDIN expose le sujet à délibérer, l'élection des membres de la commission d'appel d'offre présenté dans la note de synthèse.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

En l'absence de question, Madame le Maire soumet au vote le sujet à délibérer.

Considérant le principe du vote à main levée retenu par le Conseil municipal.

La liste de candidat pour la constitution de la commission d'appel d'offres est :

Titulaires :

M. Patrick BUDIN
M. Alain ROBERT
M. Tristan DAGONET

Suppléants :

Mme Martine TRIQUET
M. Alain DEREUMAUX
Mme Agnès LENNE LEWICKI

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve la liste des membres de la commission d'appel d'offres telle que définit à l'issue de l'élection :

Titulaires :

M. Patrick BUDIN
M. Alain ROBERT
M. Tristan DAGONET

Suppléants :

Mme Martine TRIQUET
M. Alain DEREUMAUX
Mme Agnès LENNE LEWICK

- autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;
- dit que Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

COMMISSIONS ISSUES DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire précise que pour le respect de la proportionnalité de la représentation des élus constatée lors des élections municipales du 15 mars 2026, il est convenu que chaque commission soit composée de 5 élus issus de la liste de la majorité et 1 élu issu de la liste de l'opposition.

16 – Désignation des membres de la commission « Finances »

Madame le Maire passe la parole à Monsieur Patrick Budin, 1^{er} adjoint.

Monsieur Patrick Budin expose le sujet à délibérer, la désignation des membres de la commission « Finances » présenté dans la note de synthèse.

En l'absence de question, Madame le maire soumet au vote le sujet à délibérer.

Considérant le principe du vote à main levée retenu par le Conseil municipal.

Les candidats à la commission sont :

- M. Patrick BUDIN
- M. Tristan DAGONET
- Mme Kathy HARDOUIN
- M. Alain DEREUMAUX
- M. Thibault DE BLANGIE
- M. Alain ROBERT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve la liste des membres de la commission « Finances » telle que définit à l'issue de l'élection :
 - M. Patrick BUDIN
 - M. Tristan DAGONET
 - Mme Kathie HARDOUIN
 - M. Alain DEREUMAUX
 - M. Thibault DE BLANGIE
 - M. Alain ROBERT
- autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;
- dit que Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

17 – Désignation des membres de la commission « Enfance, éducation »

Madame le Maire expose le sujet à délibérer, la désignation des membres de la commission « Enfance, éducation » présenté dans la note de synthèse et demande s'il y a des questions.

En l'absence de question, Madame le Maire soumet au vote le sujet à délibérer.

Considérant le principe du vote à main levée retenu par le Conseil municipal.

Les candidats à la commission sont :

- Mme Karine DUFRENE
- Mme Nathalie SEMEDO DA VEIGA
- M. Danyl LEPRETRE
- Mme Agnès LENNE LEWICKI
- Mme Sophie SCHMIDT
- Mme Olga MILHEIRO

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve la liste des membres de la commission « Enfance, éducation » telle que définit à l'issue de l'élection :
 - Mme Karine DUFRENE
 - Mme Nathalie SEMEDO DA VEIGA
 - M. Danyl LEPRETRE
 - Mme Agnès LENNE LEWICKI
 - Mme Sophie SCHMIDT
 - Mme Olga MILHEIRO
- autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;
- dit que Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

18 – Désignation des membres de la commission « Vie culturelle et associative »

Madame le Maire expose le sujet à délibérer, la désignation des membres de la commission « Vie culturelle et associative » présenté dans la note de synthèse et demande s'il y a des questions.

En l'absence de question, Madame le Maire soumet au vote le sujet à délibérer.

Considérant le principe du vote à main levée retenu par le Conseil municipal.

Les candidats à la commission sont :

- Mme Karine DUFRENE
- M. Danyl LEPRETRE
- M. Philippe CATEL
- Mme Gaelle SELING
- M. Jean COLLONVILLE
- M. François BOUBERT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve la liste des membres de la commission « Vie culturelle et associative » telle que définit à l'issue de l'élection :
 - Mme Karine DUFRENE
 - M. Danyl LEPRETRE
 - M. Philippe CATEL
 - Mme Gaelle SELING
 - M. Jean COLLONVILLE
 - M. François BOUBERT
- autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;
- dit que Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

19 – Désignation des membres de la commission « Vie démocratique et communication »

Madame le Maire expose le sujet à délibérer, la désignation des membres de la commission « Vie démocratique et communication » présenté dans la note de synthèse et demande s'il y a des questions.

En l'absence de question, Madame le Maire soumet au vote le sujet à délibérer.

Considérant le principe du vote à main levée retenu par le Conseil municipal.

Les candidats à la commission sont :

- M. Antoine DONTGEZ
- Mme Agnès LENNE LEWICKI
- Mme Olga MILHEIRO
- M. Jean COLLONVILLE
- Mme Gaelle SELING

- M. Alain ROBERT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve la liste des membres de la commission « Vie démocratique et communication » telle que définit à l'issue de l'élection :
 - M. Antoine DONTGEZ
 - Mme Agnès LENNE LEWICKI
 - Mme Olga MILHEIRO
 - M. Jean COLLONVILLE
 - Mme Gaelle SELING
 - M. Alain ROBERT
- autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;
- dit que Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

20 – Désignation des membres de la commission « Plan Local de l'Urbanisme (PLU) »

Madame le Maire expose le sujet à délibérer, la désignation des membres de la commission « Plan Local de l'Urbanisme (PLU) » présenté dans la note de synthèse et demande s'il y a des questions.

En l'absence de question, Madame le maire soumet au vote le sujet à délibérer.

Considérant le principe du vote à main levée retenu par le Conseil municipal.

Les candidats à la commission sont :

- Mme Martine TRIQUET
- M. Patrick BUDIN
- M. Thibault DE BLANGIE
- M. Alain DEREUMAUX
- M. Jean COLLONVILLE
- Mme Nathalie COPPENS
- M. Maxime GOMBART

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve la liste des membres de la commission « Plan Local de l'Urbanisme (PLU) » telle que définit à l'issue de l'élection :
 - Mme Martine TRIQUET
 - M. Patrick BUDIN
 - M. Thibault DE BLANGIE
 - M. Alain DEREUMAUX
 - M. Jean COLLONVILLE
 - Mme Nathalie COPPENS
 - M. Maxime GOMBART

- autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;
- dit que Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Patrick BUDIN précise que la création de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID), au regard du nombre doublé de candidats commissaires à communiquer à la Préfecture, soit 32 candidats, ce sujet sera délibéré au prochain conseil municipal.

21 – Demande d'une subvention exceptionnelle à l'harmonie municipale de Boves

Madame le Maire expose le sujet à délibérer, la demande de subvention exceptionnelle à l'harmonie municipale de Boves présenté dans la note de synthèse et demande s'il y a des questions.

En l'absence de question, Madame le Maire soumet au vote le sujet à délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

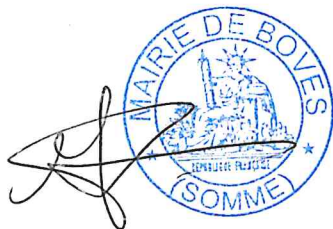
- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 1000 euros à l'Association « Harmonie Municipale de Boves » pour ses 180 ans ;
- imputera cette dépense sur le budget 2026 ;
- autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;
- dit que Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Questions diverses

Mme le Maire ayant constaté l'absence de question, déclare la séance close à 21h28.

Fait à Boves, le

Le Maire
Marylène BRARE



La secrétaire de séance
Martine TRIQUET